

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 21 MARS 2009 A 10H00

PRESENTS : MM. FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, MEI, BOULANGER.

SECRETAIRE DE SEANCE: MM. PORCERO.

CONVOCAATION DU : 11 Mars 2009.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 2009.

- 1) Jury criminel.
- 2) Poste Accueil Maison du Tourisme.
- 3) Camping des Aires.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 Janvier 2009.

1/JURY CRIMINEL

Il est nécessaire d'établir les listes préparatoires du Jury Criminel au titre de l'année 2010. 1 juré doit être désigné sur le Canton.

Le tirage au sort doit être effectué publiquement à partir des listes électorales, et comprendre un nombre de noms triple de celui fixé (dans le cas présent 3).

Dans le cas des Communes regroupées, un tirage préliminaire doit désigner les Communes sur lesquelles portera le tirage au sort. Les listes de toutes les Communes sont reprises à chaque tirage au sort.

Le tirage au sort a désigné les Communes suivantes :

- CORPS,
- LA SALETTE,
- LES CÔTES DE CORPS.

La Commune se charge de contacter les Maires pour envoi de leur liste électorale afin d'établir le vote définitif.

2/POSTE ACCUEIL MAISON DU TOURISME

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de l'agent assurant l'accueil à la Maison du Tourisme arrive à son terme le 31 Mars 2009. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement. Etant donné les besoins à la Maison du Tourisme et avec l'accord de l'employé, le contrat proposé peut-être de type saisonnier.

Considérant la nécessité de créer un emploi de saisonnier chargé de l'accueil à la Maison du Tourisme, le Maire propose à l'Assemblée, la création d'un emploi de non titulaire sur un poste de saisonnier chargé de l'accueil à la Maison du Tourisme pour répondre à des besoins occasionnels ou

saisonniers en raison de la fréquentation touristique, pour une durée maximale de travail de 6 mois sur 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi de non titulaire sur un poste de saisonnier chargé de l'accueil à la Maison du Tourisme.

3/CAMPING DES AIRES

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des 3 dernières années d'ouverture du Camping des Aires. On peut constater, au vu des chiffres :

- une baisse régulière des recettes,
- une augmentation des dépenses,

Devant ce constat, il serait peut-être opportun de réduire l'ouverture du camping, sachant qu'il existe un camping privé sur la Commune.

D'autre part, il a été évoqué le fait d'installer un système de vidange pour les campings-cars.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un fonctionnement différent du Camping des Aires avec des modalités d'ouverture réduites.

Mme Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les dates suivantes d'ouverture pour la saison 2009 :

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De fixer pour l'année 2009, les dates d'ouverture suivantes :
 - du 01 Avril au 30 Septembre 2009.
 - Avec possibilité d'ouverture à des groupes après étude des demandes.
- De la création d'un emploi de saisonnier à temps non complet.

SOUS RESERVE D'APPROBATION